

## Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 11 avril 2023 à 18 h 30  
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

### PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie  
M. Serge Sasseville, Conseiller du district Peter-McGill  
Mme Vicki Grondin, Conseillère  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère

### AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement  
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs  
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité  
M. Simon Rivard, commandant du poste 12 du Service de police  
Mme Krisztina Balogh, Commandante du poste 22 du Service de police  
Mme Nathalie Deret, agente de recherche  
Mme Katerine Rowan, Secrétaire de l'arrondissement

---

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 31. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

### 10.02 - Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

- 1000, rue Saint-Denis (40.11) – aucune intervention

---

**CA23 240089**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 11 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.03

---

**Période de questions du public**

Nom du demandeur et objet de la question

12 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 6 questions ont été lues

Susana Anicone

- changement du sens de la rue Saint-Dominique – DÉPÔT DE DOCUMENTS

Marie-Lise Tranquille

- éviction - 1749, rue Poupart

David Betito

- non respect d'interdiction de stationnement - rue Place Parkside - DÉPÔT DE DOCUMENTS

Ngoc Nguyen

- réclamation dommages aux bâtiments – DÉPÔT DE DOCUMENTS

Jean Duval

- demande d'un bureau d'anticorruption à Montréal

Sylvain Roy

- éviction

-----

**CA23 240090**

**Période de questions du public - Prolongation**

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 14, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.04 1232678006

---

#### **Période de questions du public – Prolongation**

Rosie Roy

- éviction - 1987, rue Parthenais / logements abordables

Jean Poulin

- permis d'occupation chambre sans fenêtres / motion à cet effet

Mathieu Parizeau-Hamel

- agrandissement et rénoviction

Fabien Collet

- travaux sans permis

Éric Michaud

- réglementation sur les agrandissements

Samuel Vanzin

- suivi et critère de vente du quadrilatère de la Miséricorde

Nicolas Lemaire

- sécurisation rue D'iberville / conifères et feuillus

Jean-Michel Petit

- trafic aux abords du parc Médéric-Martin et du Centre Jean-Caude-Malépart

Renaud Bourassa

- développement urbain sur la rue Torrance

Christopher Arnaoutelis

- comité consultatif d'urbanisme / projet 1450 City Councilors – DÉPÔT DE DOCUMENTS

Olivier Vallerand

- rapport liés aux inondations du 13 septembre 2022

Robin Boisvert

- recyclage du verre

---

#### **10.05 - Période de questions des membres du conseil**

- aucune question

---

#### **CA23 240091**

#### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.06 à 10.09.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240092**

**Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mars 2023**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.06 1232678020

---

**CA23 240093**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif tenue le 16 mars 2023**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1232678021

---

**CA23 240094**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 27 mars 2023**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 27 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1232678023

---

**CA23 240095**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal modifié de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 décembre 2022**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal modifié de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1232678024

---

**CA23 240096**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240097**

**Accorder un contrat de 151 828,57 \$, taxes incluses, à la pépinière Yvon Auclair et un contrat de 29 736,85 \$, taxes incluses, à la Pépinière Abbotsford pour l'acquisition de vivaces, arbustes et arbres de petits calibres, pour le printemps 2023 - Autoriser une dépense totale de 199 721,96 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 23-19845 - 2 soumissionnaires conformes**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder deux contrats aux firmes ci-après nommées, plus bas soumissionnaires conformes, pour l'acquisition de vivaces, arbustes, et arbres de petit calibre pour l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2023, pour les sommes maximales en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19845 et aux tableaux des prix reçus joints à l'intervention du Service de l'approvisionnement :

<b>Adjudicataire</b>	<b>Contrat</b>	<b>Montant (TTC)</b>
Pépinière Yvon Auclair	Pour les 244 items conformes pour lequel il a soumissionné le plus bas (listés en vert dans son analyse d'écart)	151 828,57 \$
Pépinière Abbotsford	Pour les 40 items conformes pour lequel il a soumissionné le plus bas (listés en vert dans son analyse d'écart)	29 736,85 \$
<b>TOTAL</b>		<b>181 565,42 \$</b>

TTC: Toutes taxes comprises;

D'autoriser une dépense de 18 156,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense totale maximale de 199 721,96 \$, taxes et contingences incluses;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1239522003

---

### CA23 240098

**Accorder un contrat à Construction Arcade, pour l'exécution des travaux d'installation des pieux visant à stabiliser la fondation de l'édifice de la cour Côte-des-Neiges situé au 4180, chemin de la Côte-des-Neiges - Dépense totale de 830 016,00 \$, taxes incluses (contrat : 628 800,00 \$ + contingences : 125 760,00 \$ + incidences 75 456,00 \$) - Appel d'offres public IMM-15829-1 - 5 soumissionnaires**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'installation des pieux visant à stabiliser la fondation de l'édifice de la cour Côte-des-Neiges situé au 4180, chemin de la Côte-des-Neiges, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 628 800 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (IMM-15829-1);

D'autoriser une dépense de 125 760 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 75 456 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1229544001

---

### CA23 240099

**Autoriser une affectation de surplus de 636 359,38\$ - Accorder un contrat à Groupe ABF inc., pour l'exécution des travaux de reconstruction de sections de trottoirs, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 4 622 674,90 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public VMP-23-001 - 2 soumissionnaires**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une affectation de surplus de 636 359,38 \$;

D'accorder à Groupe ABF inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de sections de trottoirs, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 3 499 659,64 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-23-001;

D'autoriser une dépense de 699 931,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 423 083,33 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1238965002

---

#### **CA23 240100**

**Autoriser une dépense additionnelle de 974 735,94 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. (CA22 240062), afin d'augmenter les budgets de contingences et d'incidences pour la réalisation des travaux de conduite d'eau, d'égout, de voirie, de borne de recharge, de CSEM et de Bell dans la rue Saint-Christophe, du boulevard De Maisonneuve à la rue Ontario dans l'arrondissement de Ville-Marie, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 7 642 666,32 \$, taxes incluses**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA22 240062 adoptée à sa séance du 8 mars 2022, accordé un contrat de 5 144 137,58 \$, taxes incluses, pour une durée de dix-neuf mois (19 mois), du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 décembre 2023 à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. pour la réalisation des travaux de conduite d'eau, d'égout, de voirie, de borne de recharge, de CSEM et de Bell dans la rue Saint-Christophe, du boulevard De Maisonneuve à la rue Ontario dans l'arrondissement de Ville-Marie, et a autorisé une dépense maximale de 6 667 930,38 \$ (appel d'offres public VMP-21-018 - 7 soumissionnaires);

Attendu qu'il est nécessaire de remplacer la portion non reconstruite de l'aqueduc afin d'assurer une durée de vie raisonnable aux nouveaux ouvrages :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense additionnelle de 974 735,94 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. (CA22 240062), afin d'augmenter les budgets de contingences et d'incidences pour la réalisation des travaux de conduite d'eau, d'égout, de voirie, de borne de recharge, de CSEM et de Bell dans la rue Saint-Christophe, du boulevard De Maisonneuve à la rue Ontario dans l'arrondissement de Ville-Marie, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 7 642 666,32 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 794 735,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 180 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1238965005

---

#### **CA23 240101**

**Accorder un contrat à WSP Canada inc., pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance de chantier du projet d'aménagement de la rue Ottawa, approuver le projet de convention à cette fin, et autoriser une dépense maximale de 57 180,75 \$, taxes incluses**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder à WSP inc., en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, un contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, au prix de sa soumission et autoriser une dépense maximale de 51 982,50 \$, taxes incluses;

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'autoriser une dépense de 5 198,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1238853003

---

### **CA23 240102**

**Accorder un contrat à Daoust-Lestage inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage pour la surveillance de chantier du projet d'aménagement de la rue Ottawa, approuver le projet de convention à cette fin et autoriser une dépense maximale de 52 310,53 \$ taxes incluses**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder à Daoust-Lestage inc., en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, un contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage, au prix de sa soumission et autoriser une dépense maximale de 47 555,03 \$, taxes incluses;

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'autoriser une dépense de 4 755,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1238853004

---

### **CA23 240103**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 17 200 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 500 \$ à l'Alliance chorales du Québec;
- 2 000 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater;
- 2 000 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc (ASCCS);
- 2 000 \$ à Go Jeunesse;
- 500 \$ au Circuit-Est centre chorégraphique;
- 1 000 \$ à l'Université du Québec à Montréal;
- 4 200 \$ à l'Institut de soins palliatifs de Montréal;
- 5 000 \$ à la Table de quartier Peter-McGill.



D'imputer cette dépense totale de 17 200 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1230175003

---

#### **CA23 240104**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2023, avec Les Valoristes, Coopérative de solidarité, pour soutenir les activités liées à la consigne sociale dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution financière de 17 000 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2023, avec Les Valoristes, Coopérative de solidarité, pour soutenir les activités liées à la consigne sociale dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 17 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1236091001

---

#### **CA23 240105**

**Accorder des contributions totalisant 115 000 \$ à la Fondation du Musée des Beaux-Arts de Montréal, la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière et le Musée McCord Stewart pour la réalisation de projets d'aménagements et rues piétonnes pour la saison 2023 dans l'arrondissement de Ville-Marie - Approuver les projets de conventions à cette fin**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les conventions avec la Fondation du Musée des Beaux-Arts de Montréal, la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière et le Musée McCord Stewart pour la réalisation de projets d'aménagement et rues piétonnes pour la saison 2023 dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 40 000 \$ à la Fondation du Musée des Beaux-Arts de Montréal;
- 25 000 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière;
- 50 000 \$ au Musée McCord Stewart;

D'imputer cette dépense totale de 115 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1235907005

---

**CA23 240106**

**Approuver la convention, se terminant le 30 mars 2024, avec Espace libre inc. dans le cadre de l'édition 2023 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles » et accorder une contribution totale de 5 000 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 30 mars 2024, avec Espace libre inc. dans le cadre de l'édition 2023 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 5 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1238270002

---

**CA23 240107**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.14.

Adoptée à l'unanimité.

**CA23 240108**

**Approuver la convention se terminant le 30 juin 2023 avec ATSA pour la tenue de la quatrième édition de « Cuisine ta ville » et accorder une contribution de 7 500 \$ dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 30 juin 2023, avec ATSA pour la tenue de la quatrième édition de « Cuisine ta ville »;

D'accorder à cette fin une contribution totale de 7 500 \$, dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1235179006

---

**CA23 240109**

**Approuver la convention se terminant le 31 mars 2024 avec le Comité social Centre-Sud inc. pour la réalisation d'activités d'intervention sociale et d'éducation populaire et accorder une contribution de 24 000 \$ dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention se terminant le 31 mars 2024 avec le Comité social Centre-Sud inc. pour la réalisation d'activités d'intervention sociale et d'éducation populaire;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 24 000 \$, provenant du Fonds de soutien financier en développement social;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1235179005

---

**CA23 240110**

**Approuver la convention se terminant le 30 décembre 2023 avec Expérience centre-ville pour la réalisation de son projet le sentier des jassettes et accorder une contribution de 180 000 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder une contribution financière de 180 000 \$ à Expérience centre-ville pour la réalisation de son projet le sentier des jassettes;

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1238853005

---

**CA23 240111**

**Autoriser une affectation de surplus de 86 076,05 \$ et approuver les conventions, se terminant le 30 décembre 2023, avec une société de développement commercial pour la réalisation de 4 projets et avec un organisme pour la réalisation d'un projet, dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 - Accorder une contribution totale de 157 500 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une affectation de surplus de 86 076,05 \$;

D'autoriser une dépense de 157 500 \$ pour la réalisation de 3 projets dans le cadre du programme de soutien au développement économique et commercial de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser une dépense de 35 000 \$ pour la réalisation d'un projet dans le cadre du plan d'action pour le développement du Quartier chinois.

D'approuver les conventions avec une Fondation et une société de développement commercial;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 35 000 \$ à la Fondation Jia;
- 122 500 \$ à la SDC du Vieux Montréal.

D'imputer cette dépense totale de 157 500 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Le Service du développement économique assumera le 22,22 % du total de la contribution dans ce dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1239705004

---

### **CA23 240112**

#### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.07.

Adoptée à l'unanimité.

---

### **CA23 240113**

#### **Autoriser une affectation de surplus de 5 500 000 \$, à raison de 1 000 000 \$ pour l'année 2023 et 1 500 000 \$ pour les années 2024 à 2026 pour le maintien d'une réserve pour imprévus au budget de fonctionnement**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver l'affectation d'un montant total de 5 500 000 \$, à raison de 1 000 000 \$ pour l'année 2023 et 1 500 000 \$ pour les années 2024 à 2026, pour le maintien d'une réserve pour imprévus au budget de fonctionnement;

D'intégrer au budget de fonctionnement un montant annuel de 1 500 000 \$ pour les années 2024 à 2026;

D'imputer ce montant conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1238327001

---

**CA23 240114**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1232678022

---

**CA23 240115**

**Accorder un mandat à la firme Provencher Roy + Associés Architectes Inc., sur l'entente-cadre 22-19606, pour des services professionnels en architecture de paysage comprenant la surveillance de chantier et la réception définitive des travaux, dans le cadre du projet d'aménagement d'une piscinette au parc Jos-Montferrand dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 74 114,64 \$, taxes et contingences incluses**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense de 64 447,51 \$, taxes incluses, et accorder un mandat à la firme Provencher Roy + Associés Architectes inc., sur l'entente-cadre 22-19606, pour des services professionnels en architecture de paysage comprenant la surveillance de chantier et la réception définitive des travaux, dans le cadre du projet d'aménagement d'une piscinette au parc Jos-Montferrand dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser un budget de 9 667,13 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1239349001

---

**CA23 240116**

**Autoriser une affectation de surplus de 248 400,43 \$ net de ristourne et accorder un contrat de services professionnels au montant de 272 030,85 \$, taxes incluses, à la firme CIMA+ S.E.N.C. sur l'entente-cadre numéro 1525331 pour des services professionnels associés à l'étude de concepts d'aménagements cyclables et sécurisations d'aménagements cyclables - Dépense totale de 272 030,85 \$, taxes incluses**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une affectation de surplus de 248 400,85 \$ (net de ristourne);

D'accorder un contrat de services professionnels au montant de 272 030,85 \$, taxes incluses, à la firme CIMA+ S.E.N.C. sur l'entente-cadre numéro 1525331 pour des services professionnels associés à l'étude de concepts d'aménagements cyclables et sécurisations d'aménagements cyclables;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1239849001

---

#### **CA23 240117**

**Affecter les surplus et autoriser une dépense d'un montant de 1 830 000 \$ net de ristournes, pour la bonification des activités liées à la propreté sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2023**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense et affecter les surplus d'un montant de 1 830 000 \$ net de ristournes, pour la bonification des activités liées à la propreté sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2023;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1235920001

---

#### **CA23 240118**

**Autoriser une dépense maximale de 4 810 000 \$, taxes incluses, pour le financement du projet de réaménagement du pourtour de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, dans le cadre du programme accès jardins de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 4 810 000 \$ pour le financement du projet de réaménagement du pourtour de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, dans le cadre du programme accès jardins de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1238853002

---

**CA23 240119**

**Accorder un mandat à la compagnie de location d'automobiles Enterprise Canada, sur l'entente-cadre CG23 0033, pour la location des véhicules - Autoriser une dépense totale de 252 214,91 \$, taxes incluses**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense de 231 519,41 \$, taxes incluses, et accorder un mandat à la compagnie de location d'automobiles Enterprise Canada, sur l'entente-cadre CG23 0033, pour la location des véhicules;

D'autoriser un budget de 20 695,50 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1236886001

---

**CA23 240120**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240121**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie » afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie » afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mars 2023 par sa résolution CA23 240088;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie » afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mars 2023 par sa résolution CA23 240088;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement numéro CA-24-363 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie » afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

Adoptée à l'unanimité.

40.01  
CA-24-363  
1233172003

---

### **CA23 240122**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation afin d'ajuster des dispositions réglementaires relatives aux occupations événementielles, l'ajout de dispositions sur les lieux de retour des contenants consignés, d'abolir l'usage « salle d'amusement » et de créer l'usage « micro-centre de distribution » - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, avec modification, à la séance du conseil d'arrondissement du 7 mars 2023 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-282.136 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) » afin d'ajuster des dispositions réglementaires relatives aux occupations événementielles, l'ajout de dispositions sur les lieux de retour des contenants consignés, d'abolir l'usage « salle d'amusement » et de créer l'usage « micro-centre de distribution ».

Adoptée à l'unanimité.

40.02  
CA-24-282.136  
1226723008

---

### **CA23 240123**

**Autoriser, en vertu du Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11), l'occupation du domaine public, la fermeture de certaines rues et édicter les ordonnances nécessaires afin de permettre aux associations de commerçants et aux sociétés de développement commercial (SDC) de réaliser le calendrier 2023 des promotions commerciales**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu du règlement P-11, l'occupation du domaine public, la fermeture des rues identifiées selon le calendrier identifié dans le document intitulé « Annexe 1 - Programmation des promotions commerciales - Saison 2023 », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 348 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des promotions commerciales identifiées;



D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 697 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 286 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 647 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 213 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 195 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces promotions commerciales identifiées selon les sites, dates et horaires, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1235907004

---

#### **CA23 240124**

#### **Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 3 avril au 29 octobre 2023**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'occupation du domaine public du 3 avril au 29 octobre 2023 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 698 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 287 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 648 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 196 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 214 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1237883007

---

### CA23 240125

#### **Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 3<sup>e</sup> partie A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 3<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 349 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 699 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 649 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 197 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1235907003

---

### CA23 240126

#### **Édicter une ordonnance prohibant la circulation véhiculaire, à l'exception des véhicules autorisés, de la rue Larivière entre l'avenue De Lorimier et la rue Parthenais, ainsi que la création d'une voie réservée aux véhicules d'urgence et d'entretien sur la rue Larivière entre l'avenue De Lorimier et l'accès aux stationnements de l'école Pierre Dupuy**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 350 :

- interdisant la manœuvre de virage à droite, excepté véhicules autorisés, en tout temps à l'intersection de l'avenue De Lorimier et de la rue Larivière, à l'approche sud;

- prohibant la circulation à l'exception des véhicules autorisés sur la rue Larivière entre l'avenue De Lorimier et l'accès au stationnement de l'école Pierre-Dupuy;
- créant une voie réservée aux services d'urgence entre l'avenue De Lorimier et l'accès aux stationnements de l'école Pierre-Dupuy sur la rue Larivière;
- éliminant tout le stationnement sur rue sur la rue Larivière entre l'avenue De Lorimier et la rue Parthenais.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1233172004

---

#### **CA23 240127**

**Approuver le calendrier des événements 2023 de la cuisine de rue, édicter les ordonnances nécessaires à sa réalisation, sur les sites identifiés pour la période du 14 avril au 31 octobre 2023 et mandater l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la liste des emplacements de cuisine de rue pour la période du 14 avril au 31 octobre 2023;

De mandater l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) pour occuper ces emplacements afin de contribuer à la relance des activités de rue et approuver la convention à cette fin;

D'édicter l'ordonnance P-1, o. 650, autorisant la présence des camions de cuisine de rue sur le domaine public aux sites et emplacements apparaissant au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1239705005

---

#### **CA23 240128**

**Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au parc Jean-Drapeau pour la période estivale 2023**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 700 permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du parc Jean-Drapeau, selon les horaires des événements identifiés pour la saison estivale 2023.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1236220002

---

**CA23 240129**

**Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements au Vieux-Port de Montréal pour la saison estivale 2023**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 701 permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du Vieux-Port de Montréal, selon les horaires des événements identifiés pour la saison estivale 2023.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1236220003

---

**CA23 240130**

**Édicter une ordonnance modifiant le sens de la circulation de l'avenue Hope entre le boulevard René-Lévesque et la rue du Sussex, et la rue du Sussex entre l'avenue Hope et la rue Tupper pour les mettre en direction sud**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 351 modifiant le sens de la circulation de l'avenue Hope entre le boulevard René-Lévesque et la rue du Sussex, ainsi que la rue du Sussex entre l'avenue Hope et la rue Tupper pour les mettre en direction sud.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1235275001

---

**CA23 240131**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 41.13.

Adoptée à l'unanimité.

---

### CA23 240132

**Accorder une dérogation mineure relativement à la taille, au nombre et à l'emplacement des enseignes pour le bâtiment situé au 1000, rue Saint-Denis, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CHUM)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1000, rue Saint-Denis, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), l'autorisation :

- de déroger notamment aux articles 499, 505, 512.1, 516, 524, 538 et 540 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la taille, au nombre et à l'emplacement des enseignes;
- d'installer des enseignes conformément aux plans numérotés de 11 à 25 réalisés par Pomerleau et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 23 mars 2023.

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- la demande de certificat d'enseignes de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1239276001

---

### CA23 240133

**Refuser 3 demandes en suspens ayant reçu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme avec conditions non remplies par les demandeurs concernés et 4 demandes en suspens ayant reçu un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De refuser 3 demandes en suspens ayant reçu un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme avec conditions non remplies par les demandeurs concernés (3003214694, 3003183936 et 3002808454) et 4 demandes en suspens ayant reçu un avis défavorable du comité consultatif d'urbanisme (3003066753, 3003217784, 3003216670 et 3002185154).

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1236926001

---

### CA23 240134

**Adopter une résolution autorisant l'usage principal « salle de réception » ainsi que l'usage complémentaire « salle de danse » dans une partie du sous-sol du bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment à l'article 200 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement aux usages autorisés;
  - b) occuper une partie du sous-sol du bâtiment aux fins de l'usage principal « salle de réception » ainsi que de l'usage complémentaire « salle de danse », le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 17 mars 2023;
  
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
  - a) assurer le respect des paramètres suivant pour le projet d'occupation :
    - i) l'emplacement et la superficie du local visé doivent être substantiellement conformes à ceux du local montré en blanc à la page A100 des plans mentionnés au paragraphe b) de l'article 1 de la présente autorisation;
    - ii) la superficie maximale de la salle de réception occupée à des fins de l'usage complémentaire « salle de danse » ne doit pas excéder 30 % de la superficie du local de l'établissement;
    - iii) aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne doit signaler la présence de l'usage complémentaire « salle de danse ».

Adoptée à l'unanimité.

40.13  
pp 463  
1237199001

---

#### **CA23 240135**

##### **Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'ajouter certains immeubles d'intérêt à travers le territoire et assujettir certaines constructions hors-toit projetées pour l'ensemble de ces immeubles d'intérêt - Avis de motion**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'ajouter certains immeubles d'intérêt à travers le territoire et assujettir certaines constructions hors-toit projetées pour l'ensemble de ces immeubles d'intérêt, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.14 1238398001

---

#### **CA23 240136**

##### **Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'ajouter certains immeubles d'intérêt à travers le territoire et assujettir certaines constructions hors-toit projetées pour l'ensemble de ces immeubles d'intérêt - Projet de règlement**

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'ajouter certains immeubles d'intérêt à travers le territoire et assujettir certaines constructions hors-toit projetées pour l'ensemble de ces immeubles d'intérêt.

Adoptée à l'unanimité.

40.14.1 1238398001

---

#### **CA23 240137**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'intégrer la liste des modules d'affichage libre de l'arrondissement de Ville-Marie et de prévoir sa modification par ordonnance - Avis de motion et dépôt**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'intégrer la liste des modules d'affichage libre de l'arrondissement de Ville-Marie et de prévoir sa modification par ordonnance, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.15 1237135001

---

#### **CA23 240138**

**Approuver la nomination de Mme Gina Tremblay à titre de Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (emploi 103510) au sein de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, en date du 11 avril 2023**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la nomination de Mme Gina Tremblay à titre de directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (emploi 103510) au sein de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, en date du 11 avril 2023.

---

*Des commentaires sont émis.*

---

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1232818001

---

#### **CA23 240139**

**Désigner madame Sandra Picard, directrice adjointe - cheffe aux opérations de la Direction des travaux publics, à titre de membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) du Village**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De désigner madame Sandra Picard, directrice adjointe de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, comme représentante de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de la Société de développement commercial du Village.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1232840004

---

#### **Levée de la séance**

70.01

---

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 9 mai 2023 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 21.

---

Valérie Plante  
Mairesse

---

Katerine Rowan  
Secrétaire de l'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA23 240144 lors de la séance du conseil tenue le 9 mai 2023